
PLANIFICATION FISCALE PERSONNELLE

Directeurs de chronique : T.R. Burpee* et P.E. Schusheim**

DISTRIBUTIONS PAR DES FIDUCIES TESTAMENTAIRES CANADIENNES

*Virginie Chan et François Morin****

L'utilisation des fiducies testamentaires gagne en popularité puisque, de plus en plus, les testateurs reconnaissent leur valeur pour atteindre le fractionnement de leur revenu. Pour maximiser les avantages fiscaux, les pouvoirs accordés aux fiduciaires devraient être suffisamment flexibles pour leur permettre de régler les divers problèmes qui peuvent se poser dans le cadre de l'administration de la fiducie. Cet article porte sur certains de ces problèmes.

MOTS-CLÉS : FIDUCIE ■ DISTRIBUTION ■ BÉNÉFICIAIRE ■ TESTAMENT ■ FIDUCIAIRE ■ PLANIFICATION SUCCESSORALE

* Anciennement de Ernst & Young s.r.l., Montréal.

** De Couzin Taylor LLP et Ernst & Young L.P., Toronto.

*** De Borden Ladner Gervais s.r.l., Montréal. Les auteurs tiennent à remercier Khashayar Haghgouyan et Rosie Dikeakos pour leur contribution à cet article. Ils remercient également Thomas Burpee, Gena Katz et Pearl Schusheim pour leurs précieux commentaires et suggestions. Les auteurs sont seuls responsables des erreurs qui auraient pu se glisser dans cet article.